marquées pendant la nuit sur les maisons des chrétiens. On y voit l'indice de quelque complot des musulmans.

L'armée turque réunie en Crète est composée de 30,000 hommes.

Les fournisseurs de l'armée, auxquels 65,000 louis étaient dus, n'ont consenti à continuer leurs fournitures qu'après le paiement de 25,000 louis.

INCIDENT DE FRONTIÈRE

Un alsacien tué par un douanier allemand

Porrentrux (Suisse), 23 juin. — Un alsacien nommé Rœckling, a été frappé à la frontière *allemande de deux coups de feu par un douanier allemand.*

Le malheureux put se traîner jusqu'à la ferme Longin, mais il a succombé peu après.

Il laisse une femme et deux enfants.

Rœckling n'était nullement contrebandier.

Une enquête est ouverte.

Le Gouverneur militaire de Metz

Metz, 23 juin. — On annonce comme certaine la mise à la retraite prématurée du gouverneur militaire de Metz, général Von Arend. Cette mesure, absolument imprévue, provoquée personnellement par l'empereur, serait motivée par la trop réelle faiblesse montrée par le gouverneur dans la répression des fréquentes agressions contre la population civile dont les soldats et officiers sont malheureusement coutumiers à Metz.

Pour rétablir la discipline, il est question d'envoyer à Metz comme gouverneur, le général de division Von Aterley, commandant la troisième division de Trèves, qui passe à juste titre pour un officier d'une sévérité peu commune.

Les Espagnols à Cuba

Madrid, 23 juin. — *On télégraphie de la Havane* qu'une importante opération est commencée à Lomas, contre Maceo et Manuelito Rubi.

Trois fortes colonnes de douze bataillons et de huit pièces d'artillerie sont en mouvement. On n'a encore reçu aucun détail. Pas un jour ne se passe, sans qu'un certain nombre d'insurgés cubains ne fassent leur soumission. Hier trente-trois Cubains, y compris le prétendu colonel Montez-Ocha se sont présentés aux autorités espagnoles.

Ces signes de désorganisation, joints aux derniers succès des troupes espagnoles inspirent la plus grande confiance au général Weyler.

Dernière Heure

La mort de M. de Morès

Alger, 23 juin. — Hier soir est arrivé à Tunis le survivant de la mission Morès, Ali ben Zmerli. Les autorités l'on fait enfermer dans un local où il est gardé à vue et privé de toute communication avec le dehors.

Zmerli a été interrogé après avoir été confronté avec le frère de l'interprète Abd-el-Ack et un nommé Boubaker.

Il a refait le récit qu'on connait déjà sur le massacre de la mission.

Il a raconté que le marquis de Morès se défendit *héroïquement pendant une heure.*

L'interprète Abd-el-Ack se défendit également courageusement. Quant aux deux serviteurs algériens du marquis; ils furent tués avant d'avoir pu se mettre sur la défensive.

Aussitôt après le massacre, les Touareggs s'emparèrent des marchandises emportées par le marquis et se les partagèrent sur les lieux mêmes du massacre.

Les officiers qui ont interrogé Zmerli croient à la sincérité absolue de son récit et ne conservent malheureusement plus aucun doute sur la triste fin du marquis de Morès.

La confrontation a donné lieu à des scènes déchirantes, notamment lorsque Zmerli a raconté au frère de l'interprète comment celui-ci fut tué.

LE SPORT

Les beautés de la langue du sport

Très amateur de vélocipédie, je fréquente assidûment les *vélodromes* et je *suis émerveillé* de tout ce que je vois, de tout ce que j'entends surtout. Jusque maintenant, je croyais connaître les mots usuels de la langue française, mais je vois à présent que je me suis étrangement trompé, car, à chaque instant, quelque son dont je ne connais pas la signification, vient frapper désagréablement mon oreille. Que vient-on de dire, quel mot?? et le Monsieur à qui je m'adresse me regarde la bouche ouverte de façon à me faire comprendre qu'il se trouve dans le même cas que moi; il n'a pas compris. J'ai d'ailleurs sténographié et plusieurs fois ai regretté que le *Grrrand Dictionnaire Vélocipédique* ne soit pas encore paru.

Le Président F. Faure va, paraît-il, honorer de sa présence le *Grand Event*, cycliste: le prix de Paris.

Beaucoup de *Sportmen* assisteront à cette réunion et à l'entraînement on voit les *Cracks*, français, hollandais, etc., les *Trams* américains 1 et 2 travailler à qui mieux mieux.

Les *Ecuries* de Gladiator, Clément, montant une artillerie formidable de quadruplettes et mènent chaque jour leur *poulain* respectif à un *train sévère*.

Jacquelin, le fameux *strachman*, travail avec Joap. Eden, l'heureux *rentier* du moment; avant le dernier virage Jaapy démarre suivi de Jacquelin, qui, les coudes écartés, emballe revient à la hauteur de son adversaire et malgré les efforts du *détenteur du brassard*, tous deux, dans un *rush splendide* arrivent *dead heat* au poteau.

Le dernier tour a été fait en 21' 2/5, ce qui constitue une *performance* merveilleuse. Tom Eck, le fameux *manager* du *tram n° 1*, n'était pas content de ses *poulains* qui ont été affreusement *gratiés*.

Weinig, le célèbre *coupeur*, a essayé de faire le jeu de ses *compagnons d'écurie*, mais n'a pas réussi.

Il eut été « *disqualifié* » pour « *entente manifeste en course* » s'il avait joué à ce petit jeu qui lui est cher, en course régulière.

Le « *clou* » de la journée est la rentrée en piste de Protin, le célèbre *recordman* liégeois.

J'ai entendu en outre un certain nombre de mots qui m'ont semblé baroques, tels que *chronométreur officiel, starter, sportman, math* et même *matcheur*. Hy Yantree, white flyer, crack hollandais, etc., etc.

J'ai demandé à un initié la signification de ces terribles mots et on m'a dit que les *étoiles*, les *champions* avaient des noms spéciaux symbolisant leur *forme* cycliste et que Johnson J. se nomme maintenant l'*ex white-flyer* depuis ses nombreuses défaites.

J'en passe probablement et des meilleurs; mais que sera-ce en 1900 puisque tout ceci se passe en l'an de grâce 1896, VIe du règne de la petite Bicyclette, IIe du roi Automobile.

A quand le Dictionnaire? ZEUS.

SPORT NAUTIQUE

Régates du Dimanche 28 Juin 1896

Les régates organisées par le Cercle de l'Aviron, pour dimanche prochain 28 juin, promettent d'être très brillantes. Toutes les sociétés du Nord ont déjà envoyé leur adhésion dans les différentes courses.

Mais ce qui sera le clou de cette réunion, c'est le concours de la « Société de la Marne », de Paris, qui sera représentée dans trois épreuves.

Nous rappelons que ce sont les mêmes équipes qui ont obtenu les championnats d'Europe à *Ostende et qui sont arrivées premières dimanche* dernier aux régates internationales à Paris.

Demain nous donnerons le détail de tous les engagements.

CONSEIL DE PRÉFECTURE

Les Elections municipales contestées

Dans sa séance d'hier, ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Grand, le Conseil de préfecture a examiné les protestations concernant les communes de Dunkerque, Bérelles, Quiévrechain, Aubigny-au-Bac, Avesnes-lez-Aubert, Maretz et Denain.

*Les affaires concernant les communes de Grand-*Fort-Philippe et de Gravelines ont été reportées au 26 juin.

Inutile d'ajouter que l'audience, bien que très peu chargée, a été indéfiniment prolongée par les plaidoiries, les répliques et contre-répliques et n'a pris fin qu'à 8 heures du soir.

Les élections de Dunkerque

Me Brackers d'Hugo se présente au nom de M. Défossez, qui a protesté contre la façon dont ont été conduites les opérations électorales à Dunkerque.

Me Brackers d'Hugo caractérise d'abord la situation politique de la ville de Dunkerque au moment des élections municipales.

Trois listes étaient en présence au premier tour: celle du maire, M. Alfred Dumont, la liste républicaine et la liste collectiviste. Ces listes obtinrent respectivement au premier tour 3100 voix, 2000 voix et 1200 voix. Seuls M. Dumont et quatre de ses amis furent élus.

Mais au second tour de scrutin les choses avaient changé d'aspect. Une fusion s'était opérée entre les deux listes républicaines, et, en face de la liste réactionnaire, la liste de concentration républicaine semblait devoir facilement l'emporter.

Il n'en fut pas ainsi, cependant: la liste réactionnaire fut élue, mais grâce à de tels procédés de chantage électoral et de pression éhontée, que son *triomphe n'aura été qu'éphémère et que* bientôt l'Hôtel-de-Ville sera arraché des mains des cléricaux.

Après avoir fait allusion à la pression scandaleuse exercée sur les indigents du bureau de bienfaisance et aux *procédés du sieur Delourme, auquel* sa grande habitude de ces sortes d'opérations, permettait de reconnaître au toucher les bulletins qu'on lui passait, Me Brackers-d'Hugo lit un grand nombre de certificats, attestant avec quel cynisme les hommes de *la liste Dumont ont corrompu les électeurs, jetant* l'argent à pleines mains, organisant eux-mêmes des ripailles de circonstance.

Parlant des bureaux d'embauchage, l'orateur rappelle que les électeurs ont été conduits au scrutin, et que sous une étroite surveillance, ils devaient mettre dans l'urne le bulletin, qui leur avait été glissé dans la main, en même temps qu'une pièce de 10 francs.

Enfin, un nombre incalculable de porteurs furent embrigadés dont quelques uns reçurent jusqu'à 75 francs pour une journée de travail.

Me Brackers-d'Hugo cite encore un grand nombre de faits relevés à la charge des élus, appuyant ses affirmations par des certificats authentiques.

C'est Me Deman, du barreau de Dunkerque, qui a entrepris de défendre l'élection de Dumont et consorts.

Il commence par démolir un peu les protestataires, et notamment le sieur Guestin.

Me Deman a d'ailleurs soin de suppléer à l'insuffisance de son argumentation par des gestes emphatiques et des éclats de voix tonitruants. Puis, se calmant peu à peu, il insinue *mezzo voce*, et sur une intonation mignarde, qu'il est très bon républicain, mais qu'il a vu avec plaisir Dunkerque « courir sus au collectivisme » et... en avant le petit couplet patriotique!

Me Brackers-d'Hugo réplique pour défendre les *protestataires attaqués dans leur moralité par son* adversaire.

Après une dernière tirade de Me Deman, sur la déclaration des droits de l'homme (?), la parole est donnée au commissaire du gouvernement.

M. Letailleur fait observer que ce ne sont pas les tirades à effet qui empêcheront qu'il y ait eu à Dunkerque des faits de pression et d'embauchage. Il insiste sur le nombre exagéré des porteurs engagés; sur la conduite des ouvriers au scrutin, par les argousins *réactionnaires adornés pour la circonstance* de cocardes tricolores.

« Chose plus grave, ajoute M. Letailleur, en feuilletant moi-même les listes d'émargement, j'ai constaté qu'un grand nombre de militaires avaient été émargés; de même un certain nombre de marins qui, le 10 mai, se trouvaient déjà depuis plusieurs jours en mer. »

M. Letailleur ajoute que, pour toutes ces causes, la majorité obtenue par la liste Dumont peut être considérée comme factice. Quant à lui, il suppose *que le conseil ne soit pas encore suffisamment éclairé,* il se prononce pour l'enquête.

L'affaire est mise en délibéré.

Commune de Bérelles

Il y a une protestation de M. Emile Hanze contre les opérations électorales de Bérelles (arrondissement d'Avesnes).

Me Delecroix, au nom du protestataire, relève en s'appuyant sur des témoignages écrits, certains faits de pression à la charge de la municipalité élue.

M. Letailleur fait observer que la défense a produit plusieurs contre-certificats. Le conseil appréciera. Affaire en délibéré.

Commune de Quiévrechain

Me Thévenin développe une protestation de MM. Cartry et Lejuste au sujet des élections de Quiévrechain (arrondissement de Valenciennes).

Après avoir fait remarquer le faible écart de voix pour les deux listes, Me Thévenin dit qu'une pression peu équivoque a été exercée sur les ouvriers.

Le chef des propagandistes n'était autre que le curé du village qui parcourait les rues un goupillon dans une main, une liasse de bulletins dans l'autre.

Les usines furent inondées de bulletins et les ouvriers menacés de renvoi s'ils ne votaient pas comme « il fallait. »

Pour le scrutin lui-même, Me Thévenin parle d'un certain nombre de bulletins marqués intérieurement d'un signe de reconnaissance et réclame l'annulation pure et simple des élections.

C'est Me Doutriaux, du barreau de Valenciennes, qui présente la défense.

Le curé est, dit-il, plutôt dans le camp adverse que dans le nôtre; dans vos rangs, on trouve pas mal de porte-bannières et même des porteurs de la *Croix du Nord*. Chez nous le curé a à peine quelques femmes pour amies *(sic)*.

Me Doutriaux reconnait cependant qu'il y a eu quelques petits faits de pression, mais il ne croit pas que le résultat de l'élection s'en soit trouvé faussé.

En délibéré.

Les élections à Aubigny-au-Bac

Me Basquin se présente au nom de MM. Dumont-Tauvois, Tellier et Moreau *contre MM. Louis Haunois*, Dumont-Piton, Cuisinier, Mallet, Poulain, Pagniez, Maton, Brisse et Charles Dumont, élus conseillers municipaux dans la commune d'Aubigny-au-Bac (arrondissement de Douai.)

Le premier grief concerne M. Charles Dumont, proclamé élu quoique inéligible; M. Ch. Dumont étant secrétaire de mairie, n'a donné sa démission que le 5 mai, c'est-à-dire deux jours après le scrutin. Il n'y a pas de difficulté possible. Dumont doit être invalidé.

M. Basquin fait remarquer ensuite que son client M. Dumont-Tauvois a obtenu 130 voix alors que la majorité absolue était de 131 voix. Or, on a refusé de compter à M. Dumont-Tauvois trois autres bulletins qui, disait-on, portaient intérieurement des signes de reconnaissance.

Me Basquin demande au Conseil de tenir pour valables ces trois bulletins.

L'honorable avocat passe en revue une troisième série de griefs au sujet de la pression et de la corruption électorales exercées dans la commune.

Le sieur Bayen, entre autres, le jour du scrutin, a payé à déjeûner à dix électeurs et leur a donné cinq francs par tête; tous sont partis voter ensuite, sous la conduite de Bayen, en vociférant des cantiques dont voici un échantillon:

Allons au combat, à la gloire.
Allons sur les pas de Monsieur le Maire.
Nous emporterons la victoire
Et la couronne des élus.

Comme le fait remarquer M. Grand, président, la rime n'est pas millionnaire.

Une vingtaine d'électeurs, continue Me Basquin, sont allés prendre leurs bulletins chez le secrétaire de la mairie et y ont reçu le prix de leur suffrage.

Enfin, ce qui démontre la complète irrégularité des opérations, l'urne était absolument impropre à recevoir 261 bulletins.

Cette urne ou plutôt cette petite caisse, se trouve sur la table de Me Basquin qui, ayant fait apporter 261 bulletins, fait observer au conseil, quelle difficulté on éprouve à les entasser dans la boîte.

Me Chesnelong réplique au nom des défendeurs.

Puis le commissaire du gouvernement se prononce pour l'invalidation de M. Charles Dumont et demande qu'une enquête soit faite sur les faits révélés.

L'affaire est mise en délibéré.

Les élections d'Avesnes-les-Aubert

Deux protestations ont été déposées au sujet des *opérations électorales*: celle de MM. Waxin et Gérard Paulin et celle de M. Ghienne.

Dans la première protestation, des faits de pression sont relevés à la charge de M. Derieux, maire.

M. Derieux, présent à l'audience, proteste énergiquement.

Puis, M. Brackers d'Hugo développe la défense de M. Derieux.

Après une courte intervention de M. Letailleur, l'affaire est mise en délibéré.

Les élections de Maretz

MM. Lévêque, Lanciaux, ont protesté contre les opérations électorales.

M. Basquin, qui développe la protestation, réclame l'invalidation du sieur Lévêque-Bourlet, inéligible comme étant adjudicataire de l'éclairage public.

Des faits très graves ont été signalés. Le jour du scrutin, les employés de M. Lévêque-Bourlet se sont rendus chez tous les électeurs et se sont livrés à une pression inouïe: l'intimidation, les menaces, les promesses, les distributions d'argent et d'objets de toute nature, tout a été mis en œuvre.

L'adjoint a eu l'audace de prendre lui-même des mains de 150 électeurs au moins, leurs bulletins de vote pour aller les remettre lui-même ensuite au président du bureau, etc., etc.

Me Brackers d'Hugo fait mine de vouloir défendre *la liste Morcrette-Monot, mais n'insiste pas, non* plus d'ailleurs que le commissaire du gouvernement et l'affaire est mise en délibéré.

Commune de Denain

Il y a protestation de M. *Sénéchal contre* M. Devendome.

Personne ne se présentant, l'affaire est de suite mise en délibéré et l'audience suspendue cinq minutes.

Lecture des arrêtés

A la reprise, M. Grand, président, donne lecture des arrêtés. Ceux concernant l'élection de Lille sont attendus avec une certaine impatience mais plutôt comme une *confirmation officielle de ce que tout le* monde sait déjà.

LES ELECTIONS DE LILLE

*La protestation concernant MM. Lepoutre et Le*saffre est prise en considération; en conséquence, **l'élection de MM. Lepoutre et Lesaffre est annulée.**

La protestation de M. Bertin, au sujet de MM. Samson, Ghesquière, Delory, Dupied et Louguet, est rejetée.

Autres communes

Le conseil rejette également les protestations concernant **Cappelle** (1er et 2e tour), **Armbouts-Cappel**, **Saultain** (1er et 2e tour), **Bellignies, Fresnes, Frasnoy, Thun-Saint-Amand.**

Lomme. — Les opérations électorales dans la section de Bourg sont annulées.

Dans la section du Marais, sont annulées les élections de MM. Bayeux Henri, Desrumaux Emile, Desrumaux Désiré et Decottignies.

La Sentinelle

1° L'élection du sieur Cocu est annulée; 2° M. Pierre Ville est proclamé élu; 3° la protestation du sieur Laurette est rejetée; 4° acte est donné au sieur Moreau de son désistement.

Poix-du-Nord

La protestation de MM. Bataille et Hottelart, déclarée recevable dans la forme, est rejetée comme non fondée.

Warlaing. — La protestation concernant le premier tour est rejetée; pour le second l'élection de M. Delannoy est annulée.

Les affaires concernant les communes de **Merville** et d'**Haussy** restent en délibéré.

La séance est levée à 8 heures moins 10.

Séance vendredi 26 juin à 2 heures.

MENEY-DARGIS.

Chronique Régionale

NOS REPRÉSENTANTS

Voici comment se sont répartis les votes des députés du Nord et du Pas-de-Calais dans les scrutins:

1° Sur l'amendement de M. Georges Berry au paragraphe 2 de l'article 1er de la loi du 2 novembre 1892 (Travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels), tendant à la non application de la loi aux établissements d'alimentation.

NORD. — Ont voté *pour*: MM. Carpentier-Risbourg, Henri Cochin, Coget, Dansette, Emile Dubois, Paul Hayez, Le Gavrian, Lepez, Loyer, Michau, de Montalembert, Plichon, Sirot-Mallez, Weil-Mallez.

Ont voté *contre*: MM. Defontaine, Dron, Eliez-Evrard, Guillemin, Jules Guesde, Lemire, Sever.

Absent par congé: M. Iung.

PAS-DE-CALAIS. — Ont voté *pour*: MM. Adam, Dussaussoy, Boudenoot, Fanien, Graux, Jonnart, Ribot, Rose, Tailliandier.

Ont voté *contre*: MM. Basly, Lamendin.

La Chambre a adopté par 298 voix contre 224.

2° Sur l'amendement de M. Dutreix au paragraphe 2 de l'article 1er de la loi du 2 novembre 1892 que l'amendement Berry ne vise pas les enfants (Travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels). (Résultat du pointage).

NORD. — *Ont voté pour*: MM. Coget, Dansette, Défontaine, Dron, Eliez-Evrard, Guillemin, Guesde, Le Gavrian, Lemire, Loyer, Michau, Plichon, Sever.

Ont voté *contre*: MM. Henri Cochin, Paul Hayez, de Montalembert.

Se sont abstenus: MM. Carpentier-Risbourg, Emile Dubois, Lepez, Sirot-Mallez, Weil-Mallez.

PAS-DE-CALAIS. — *Ont voté pour*: MM. Adam Basly, Dussaussoy, Taillandier, Lamendin.

Ont voté *contre*: MM. Boudenoot, Fanien, Graux, Jonnart, Ribot, Rose, Tailliandier.

La Chambre a adopté par 268 voix contre 257.

4° Sur l'amendement de M. Jules Guesde au paragraphe 1er de l'article 2 de la loi du 2 novembre 1892 (Travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements *industriels*) fixant à 14 ans l'âge *minimum des* enfants ouvriers.

NORD. — Ont voté *pour*: MM. Desfontaine, Guesde, Lemire, colonel Sever.

Ont voté *contre*: MM. Carpentier-Risbourg, Henry Cochin, Coget, Dansette, Dron, Emile *Dubois, Eliez-Evrard, Guillemin*, Paul Hayez, Le Gavrian, Lepez, Loyer, Michau, de Montalembert, Plichon, Sirot-Mallez, Weil-Mallez.

PAS-DE-CALAIS. — Ont voté *pour*: MM. Basly, Lamendin.

Ont voté *contre*: MM. Adam, Boudenoot, Dussaussoy, Fanien, Graux, Jonnart, Ribot, Rose, Taillandier.

La Chambre a repoussé par 345 voix contre 156.

LES GRÈVES

A TOURCOING

La situation ne s'est aucunement modifiée en ce qui concerne la grève des ouvriers en tapis de deux des fabriques de la ville, MM. Lorthiois frères et Honoré frères.

Des deux côtés des délégations se sont présentées hier, dans la matinée, et ont été reçues par les patrons qui s'obstinent à ne pas vouloir prendre en considération la réclamation si juste cependant à tous égards de leurs ouvriers.

Les patrons auraient quelque peine, croyons-nous, à expliquer la raison qui les a déterminés à revenir sur ce qu'ils avaient accordé tout d'abord, et leur entêtement actuel.

Que demandent les tisserands? Que dans le cas où pour une cause ou pour une autre, ils se trouvent privés de leurs aides, les tireurs de cordes, le salaire alloué à ces derniers leur soit payé.

Cela est d'autant plus équitable que les tisserands, privés des gamins, perdent un temps précieux en étant obligés de s'occuper eux-mêmes d'une multitude de détails.

Cette perte de temps se traduit pour les tapisseurs par une diminution de salaire considérable, car le gain du tireur revenant au tisserand, qui en est dépourvu, ne peut en aucune façon faire la balance.

C'est dire que les ouvriers ne sont pas intéressés à travailler sans tireurs.

*Du reste, que les patrons prennent l'engage*ment formel de ne jamais laisser les tisserands sans aides, et l'accord sera fait.

Ce qui ne s'explique pas bien, c'est cette proposition de M. Lorthiois, de payer aux tapisseurs la moitié de la première semaine d'absence du tireur, puis plus rien ensuite.

Comme si c'était les ouvriers qui avaient charge de recruter leurs aides.

Qu'on leur laisse cette latitude, et que le salaire des tireurs soit ajouté à la semaine des tisserands, ceux-ci auront toujours des tireurs à leur disposition, étant donné comme nous l'avons déjà dit plus haut qu'ils n'ont qu'à perdre à en être privés.

Il y a deux ou trois ans, les tireurs de la fabrique Lorthiois frères firent grève. Comment se fait-il *qu'à ce moment les patrons engagèrent* vivement les tisserands à ne pas abandonner le travail et que la semaine des tireurs leur serait allouée.

Les ouvriers ne réclament pas autre chose aujourd'hui.

Les ouvriers sont bien disposés à tenir longtemps et ne céderont qu'après avoir obtenu satisfaction.

Chronique Locale

ROUBAIX

Pour les facteurs S. V. P.

La Compagnie des tramways électriques a été *loin jusqu'ici, de se montrer revêche aux améliorations générales réclamées par le public.*

De ci, de là, elle a fait des réformes fort bien accueillies de tous, et, à l'heure présente, sans dire que la plus grande perfection règne dans le service, nous ne croyons pas trop nous avancer en affirmant qu'il est fait de façon satisfaisante.

Puisque la Compagnie des tramways électriques est si bien disposée, puisqu'elle ne demande qu'à connaître les desiderata du public, pour y porter remède et y faire droit, nous allons lui soumettre un cas qui mérite toute sa sollicitude. C'est le cas des facteurs des postes et télégraphes, dans l'exercice de leurs fonctions.

Ce sont de bien braves gens ces messagers fidèles, travaillant beaucoup, peu payés et faisant avec zèle *leur service tout de confiance.*

Le long d'un jour, sous le soleil et la pluie, par le froid ou le chaud, ils s'en vont par les rues et les ruelles, leur lourde boîte fixée au flanc, réguliers comme des horloges et complaisants comme des gentlemen.

Tout le monde les estime ces braves facteurs et, apporter une amélioration quelconque à leur sort, c'est toujours plaire au public.

Bien peu de facteurs commencent leur distribution au sortir de la poste; la majeure partie doit souvent faire plus d'un kilomètre, la boîte lourdement chargée avant de commencer à distribuer.

Ils ont des points de départ, des points d'arrivée et, quand leur tournée est finie, plus d'un a un long trajet à faire pour revenir au bureau central.

La course est bien fatigante quand la lourde boîte leur bat le flanc.

Un admirable réseau de tramways sillonne notre ville presque en tous sens.

Voyez donc quel soulagement pour nos excellents facteurs si la Compagnie des tramways les autorisait, dans leur service, à profiter gratuitement des cars, soit pour se rendre au point où doit commencer la distribution, soit, une fois *celle-ci terminée, pour regagner le bureau cen*tral.

Quel soulagement pour les facteurs et quelle *joie pour les habitants éloignés du centre de* recevoir, grâce à l'exquise amabilité de la Compagnie, leurs lettres près d'une heure avant.

Leur maigre salaire ne permet pas à MM. les facteurs de prendre souvent le car sur leurs deniers, la Compagnie n'y perdrait pas grand chose, mais en revanche elle ferait acte d'humanité et d'utilité publique.

On nous opposera peut-être les facteurs n'ont jamais rien demandé.

C'est vrai, mais nul n'ignore que ce sont des fonctionnaires et comme tels que leur initiative est limitée.

S'ils ne demandent rien, et pour cause, ils n'en dénient pas moins ce que nous sollicitons pour eux: le parcours gratuit, en service sur les tramways.

Ils n'en abuseront pas.

L'état actuel des choses est une lacune que la Compagnie des tramways électriques aura à cœur de combler.

Elle n'attendra pas que les facteurs la sollicitent, ils ne le feront peut-être jamais, elle prendra les devants et ce faisant, elle aura mérité une fois de plus les remerciements du public en général et des facteurs des postes et télégraphe en particulier.

En ce qui nous concerne, nous avons confiance dans la bienveillance de la Compagnie.

MARIUS.

La réception de l'«Ancienne»

La vaillante société de gymnastique l'« Ancienne » est rentrée hier soir du concours de Soissons, où elle a brillamment défendu le renom des gymnastes de Roubaix.

Bien que les succès n'aient été connus que très tard, presque toutes les sociétés de la ville avaient envoyé des délégations, tenant à honneur de recevoir dignement les vainqueurs.

A la gare

Dès 7 heures du soir, une foule nombreuse se *presse aux abords de la gare, attendant l'arrivée* des vainqueurs de Soissons.

Des mâts ont été posés sur le parcours de la gare à l'Hôtel-de-Ville. A 8 heures, le train amenant les gymnastes entre en gare.

Un immense cri l'accueille: Vive l'Ancienne! Vive Roubaix! crie-t-on.

Des bouquets de fleurs, des couronnes, sont offerts aux gymnastes qui se mettent allègrement en marche vers l'Hôtel-de-Ville, précédés des Enfants du Nord (trompettes), la Roubaisienne, Club pédestre routier, Union des travailleurs, la Fanfare Delattre, la Cœcilia roubaisienne, etc.

A l'Hôtel-de-Ville

Il est 8 heures 20 quand le cortège arrive sur la place. Sur le perron de l'Hôtel-de-Ville se tiennent MM. Carrette, maire, Coutelier et Milbée, adjoints. Tous trois ont leur écharpe.

Les gymnastes sont reçus dans la salle des mariages, où les vins d'honneur leur sont offerts.

M. Jules Vroman, président de la société, prenant la parole, s'exprime en ces termes:

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous présenter la société l'« Ancienne », qui revient du concours de Soissons. Elle a essayé de soutenir vaillamment l'honneur de Roubaix. Quoique jeune encore, elle a remporté un succès plus grand que je n'osais l'espérer.

Voici quels sont les prix que nous avons obtenus: 1re division. — 1er prix de section.

Concours international. — 1er prix de mouvements à mains libres.

Le prix d'honneur.

3e prix de pyramides.

Championnat de gymnastique. — 4e prix, Jean-Baptiste Vancraynest; 5e prix, *Georges Letirant*; 12e prix, Louis Pollet; 14e prix, Delarue; 20e prix, Emile Vancraynest.

Concours international. — 2e prix, Jean-Baptiste Vancraynest; 5e prix, Georges Letirant.

Concours de course. — 6e prix, Georges Letirant.

M. Carrette a répondu:

Messieurs,

Quand nous avons appris votre grand succès, nous en avons été très heureux. Mais vous nous avez avisé trop tard pour la réception, et plusieurs sociétés n'ont pu réunir leurs membres assez tôt pour aller à votre rencontre.

Vous savez que l'année prochaine nous avons un grand concours international de gymnastique, j'espère que vous ferez tous vos efforts pour que cette fête fédérale réussisse brillamment.

Après un vivat chanté à la municipalité et à M. Vroman, ce dernier avant de quitter la salle s'adresse à M. le Maire en ces termes:

Avant de vous quitter, nous vous serions obligés de faire connaître à la « Roubaisienne », qu'elle *peut compter sur nous pour l'organisation de la fête* fédérale, car nous sommes avant tout des Roubaisiens.

Au local de l'« ancienne »

Après la réception, l'Ancienne se range sur la Grand'Place et, toujours précédée des sociétés de la ville, se rend musique en tête à son local. Une fête y avait été organisée.

Les gymnastes se sont ensuite rendus devant l'habitation de M. Vroman, où ils ont exprimé toute leur joie.

Une descente du parquet

Le parquet de Lille, représenté par M. Delalé, juge d'instruction, et Doré, greffier, est descendu à Roubaix, hier, à deux heures de l'après-midi.

M. Delalé s'est rendu dans une salle de la mairie où il a entendu différentes personnes, victimes dans l'affaire Crombez.

Crombez avait, il y a six mois, ouvert un cabinet d'affaires, *Grande Rue, sous le nom de* Dubus.

Après avoir extorqué une certaine somme d'argent à ses clients, il avait pris la fuite.

L'inculpé avait été amené à Roubaix par la gendarmerie de Lille. Le parquet est retourné à Lille par le train de 6 heures 40.

Renversé par un chien

Lundi, vers 8 heures du soir, un enfant, Jean-Bte Dehem, demeurant rue de l'Alouette, fort Lepers, 12, regagnait son domicile, lorsque le chien du docteur Dhont, se jeta sur lui et le renversa.

Dans sa chute l'enfant s'est blessé légèrement à la tête.

Après avoir reçu quelques soins il a été reconduit chez ses parents.

Saisie de poissons

M. l'inspecteur des denrées alimentaires a saisi, hier matin à la Halle aux poissons, 20 kilos de marchandises reconnues impropres à la consommation.

Infraction à un arrêté d'expulsion

Les agents de sûreté Gautier et Planckaert ont arrêté lundi soir, sur la Grand'Place, un garçon brasseur, Cyrille Rommens, 23 ans, sortant des mines au charbon, expulsé de France depuis le 15 août 1893.

Rommens sera transféré à Lille.

Vélocipédistes peu commodes

M. Jules Bizeaux, 44 ans, domestique, demeurant 33, rue Choiseul, passait lundi à 8 heures du soir dans la rue Neuve.

Près du boulevard Gambetta, il faillit être écrasé par une quadruplette qui s'engageait dans la rue Neuve.

M. Biziaux reprocha aux cyclistes leur imprudence mais l'un de ces derniers descendit de machine et lui envoya, en plein visage, un formidable coup de poing.

L'agent Paris qui avait assisté de loin à la scène, arriva à ce moment. Il dressa procès-verbal aux cyclistes pour défaut de grelots à une quadruplette et pour violences légères.

Les inculpés se nomment Ferdinand Gély, 18 ans, demeurant à Paris; Emile Botrotte, 20 ans, demeurant à Lille et Paul Dufour, demeurant à St-Ouen, près de Paris. C'est ce dernier qui a frappé Biziaux.

Un ivrogne indécent

Lundi soir, un peintre, Alphonse Clapètre, 52 ans, demeurant, 31, rue de Beaurewaert était ivre et faisait devant sa fillette des gestes obscènes.

Un voisin indigné avertit la police qui mit cet ivrogne peu propre au dépôt du 3e arrondissement.

Défaut de plaque à un vélocipède

Dans la journée de lundi, le sous-brigadier Decourcelle de service rue de la Gare a dressé procès-verbal à deux cyclistes dont les machines étaient dépourvues de plaques. Ce sont Jules Ringoir, 32 ans, tailleur demeurant à Lille et Victor Debœuf, 29 ans, employé demeurant à Tourcoing.

Ivresse

Les postes de police ont reçu dans la soirée de lundi, sept ivrognes recueillis par les agents, dans les rues. Ce sont: Louis G..., 20 ans, tisserand; Julien R..., 20 ans, manœuvrier, tous deux arrêtés à 1 heure 1/4 du matin dans la rue de l'Alma; Emile L..., 68 ans, arrêté rue Pellart; Léandre G..., 30 ans, plafonneur, arrêté rue de l'Alma; César V..., 45 ans, mécanicien, arrêté sur la Grand'Place; Victoire C..., 58 ans, arrêté place Fosse-aux-Chênes; Ferdinand J..., 20 ans.

Tous ces individus seront poursuivis en simple police.

Œuvre de la Bouchée de Pain

L'heureux gagnant de la Villa Isabelle, M. Jules Lefebvre, ouvrier couvreur, a fait don de 100 fr. à l'œuvre.

Quel meilleur exemple peut-on donner que celui de ne pas oublier dans le bonheur ses frères malheureux!

Chiens ratiers

Dimanche 28 juin, estaminet Florimond, place du Trichon, grande partie de chiens ratiers, entre Fox, à M. Polydore et Dud, à M. Doutreligne, de Croix. Enjeu: Cent francs.

Mise au parc à midi; chaque chien aura 20 rats à détruire.

TOURCOING

Protestations intéressées

Dans le remarquable discours que notre excellent *député, M. Dron, a prononcé à la Chambre,* en qualité de rapporteur du projet de modification de la loi du 2 novembre 1892, sur le travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les manufactures, il a été appelé à parler des atteintes à la liberté de conscience des ouvriers, dans nombre d'usines.

Plusieurs députés de la droite et notamment M. Jules Dansette, ont interrompu l'orateur en protestant contre les allégations qu'il venait de porter à la tribune.

Et cependant, rien n'est plus exact. Ce n'est pas à quelques exceptions comme voudraient le faire croire les réactionnaires du Parlement, que se bornent les attentats à la liberté de conscience des travailleurs!

Dans toutes les usines dirigées par des patrons cléricaux qui prennent des sœurs en qualité de surveillantes, qui ne sait que les ouvriers sont espionnés dans leur vie privée, et qu'ils sont *contraints à des pratiques hypocrites*, s'ils veulent conserver le pain de leur famille.

Au surplus, les exemples abondent.

Jeudi dernier, au tribunal de simple police, un industriel, M. Destombes, filateur, rue des Carliers, a comparu pour 116 contraventions relevées à sa charge, par M. l'inspecteur du travail, comme infraction à la loi du 2 novembre.

Les ouvrières travaillaient plus de onze heures.

Quelles ont été les explications du délinquant. Il a reconnu que ses ouvrières faisaient plus de onze heures de présence à l'usine, mais que leur travail effectif ne dépassait pas le délai fixé par la loi.

Il convenait de retrancher du temps de présence autant de minutes à chaque rentrée et à chaque sortie probablement, pour la prière qui *se fait régulièrement.*

Qu'en pense M. Tiberghien-Motte?

H. D.

Grave accident à un enfant

Plusieurs jeunes enfants jouaient hier vers midi, rue du Virolois, où stationnait un tombereau non attelé, appartenant à M. Carette, entrepreneur à Roubaix.

Les deux brancards du véhicule étaient en l'air. Les enfants s'y accrochèrent, et par leurs poids firent basculer le tombereau. L'un des brancards atteignit le jeune Louis Cornet, 7 ans à la jambe gauche, qui fut fracturée au-dessus de la cheville.

Le petit blessé qui habite la rue du Virolois fut porté chez ses parents où il reçut les soins de M. le docteur Catteau.

La guérison demandera au moins six semaines.

Accident de travail

M. Jules Deygers, 40 ans, demeurant rue de Wasquehal, au Blanc-Seau, et travaillant pour le compte de M. Thieffry, entrepreneur de charpente, a eu le genou droit luxé en plaçant une lourde pièce de bois.

Le blessé a été transporté à son domicile et M. Dupont-Chopart qui fut appelé, lui prodigua ses soins. Il a déclaré ne pouvoir assigner de délai pour la guérison, un érysipèle s'étant déclaré.

Accident d'usine

Mlle H. Leclercq, 18 ans, bobineuse à la filature Vandenberghe Marescaux, rue Sainte-Barbe, a eu la main droite prise sous le frottoir du bobinoir. Il en résulte des contusions très étendues. La blessée a reçu les soins de M. le docteur Brunet et a été reconduite à son domicile, rue de la Boule-d'Or.

Vol d'un chien

Un chien mouton noir, poitrail blanc, a été volé au concierge de la Bourse de Commerce par deux individus inconnus, dont le signalement a été fourni à la police qui les recherche.

Grand cirque américain

Une affluence considérable se pressait, hier soir, dans la vaste enceinte du cirque-ménagerie *Lord Sanger and sons*, établi place Charles Roussel.

Disons de suite que, de longtemps, nous n'avons eu le plaisir d'assister à une soirée aussi intéressante que celle-là, en son genre, car les nombreux artistes dont la troupe se compose et qui se sont produits, nous ont absolument émerveillés en tous points.

Le cirque *Lord Sanger and Sons*, restera encore deux jours parmi nous et, nul doute que devant le magnifique succès de mardi soir, le public n'afflue aux représentations données par la direction de cet établissement, qui ne négligera rien pour les rendre aussi attrayantes que possible.

Pour notre part, c'est ce que nous lui souhaitons de tout cœur.

CAISSE D'EPARGNE DE TOURCOING

Séance des 21 et 22 juin 1896

Versements

Tourcoing (S.)	193 dépos.	dont	28	nouv.	23,371
Id. (L.)	49	—	9	—	13,826
Blanc-Seau	9	—	2	—	2,155
Croix-Rouge	18	—	3	—	1,520
Halluin	7	—	4	—	4,845
Linselles	4	—	»	—	650
Roncq	3	—	»	—	250
Bondues	»	—	»	—	»
Bousbecque	»	—	»	—	»
Neuville	8	—	1	—	1,070
Mouveaux	9	—	2	—	2,910
Totaux.	300		49		51,597

Remboursements

Tourcoing (S.)	53 remb.	dont	9	soldes	20,271 65
Id. (L.)	42	—	16	—	23,216 08
Blanc-Seau	1	—	»	—	90 »
Croix-Rouge	2	—	1	—	161 72
Halluin	5	—	3	—	4,922 17
Linselles	2	—	»	—	600 »
Roncq	4	—	2	—	5,192 »
Bondues	»	—	»	—	»
Bousbecque	2	—	»	—	32 »
Neuville	2	—	1	—	618 93
Mouveaux	2	—	»	—	300 »
Totaux.	115		32		55,104 25

Administrateurs de service pendant le mois de juin, 1re quinzaine:

A Tourcoing, par MM. E. Destombes, Fr. Dhal, V. Flament — Au Blanc-Seau, par M. V. Petit. — A la Croix-Rouge, par M. J. Lalleman. — A Halluin, par M. Wattel Roy. — A Linselles, par M. A. Wallart. — A Roncq, par M. Bonduel — A Bondues, par MM. ... — A Bousbecque, par M. F. Jubaru. — A Neuville, par M. A. Delbecque — A Mouveaux, par M. J-Bte Lehoucq.

Les salles d'attente sont ouvertes une demi-heure avant celle fixée pour les opérations qui se font toutes simultanément.

Le caissier,
L. ROBITAILLE.

Bousbecque. — M. Etienne Catrice, 20 ans, ouvrier à la papeterie, a été victime d'un grave accident. En baissant la bascule pour faire glisser le papier, il mit le pied sur la boîte. Il a eu l'épiderme du pied et de la jambe gauche enlevé.

Le blessé a reçu les soins de M. le docteur Bonnenfant, de Linselles. L'incapacité de travail sera de 40 jours au moins.

Mouvaux. — *Réunions de commissions.* — La commission des fêtes s'est réunie dimanche dernier pour organiser les réjouissances de la Fête Nationale.

Elle a pris les décisions suivantes, sauf modifications ultérieures.

Dans la matinée, distribution de gâteaux aux enfants des écoles.

Après-midi, chœur chanté par les enfants de l'école avec accompagnement de la musique municipale. A trois heures dans la rue Carnot, réunion de toutes les sociétés régulièrement constituées par règlement approuvé par l'autorité préfectorale; chacune d'elles devant être munie d'un drapeau prendra part au défilé qui aura lieu en présence du Conseil municipal devant la mairie jusqu'au Beau-Bouquet et retour à la mairie où se fera la distribution des prix.

Concert sur la place publique par la musique municipale. Différents mâts de cocagne. Concours de pinsons. Pavoisement des édifices publics et illumination de la mairie.

Les prix alloués aux sociétés devront être tirés et distribués le jour même de la fête.

Enfin gonflement et départ d'un ballon vers 6 heures du soir.

La même commission a procédé ensuite à la dénomination des rues: son travail sera soumis dans une prochaine réunion au Conseil municipal pour *avoir son avis.*

Dans cette même réunion, il sera statué par voie de tirage au sort à la désignation du quartier où se fera la 1re fête de quartier.

La commission d'hygiène a visité ensuite le cimetière et l'a trouvé dans un état assez convenable. Elle a décidé que des scories seraient répandues dans tous les chemins et écrasées au rouleau.

La commission de la voirie s'est rendue au quartier des Francs où se trouvait M. l'agent voyer lundi vers cinq heures du soir. Il a été reconnu que